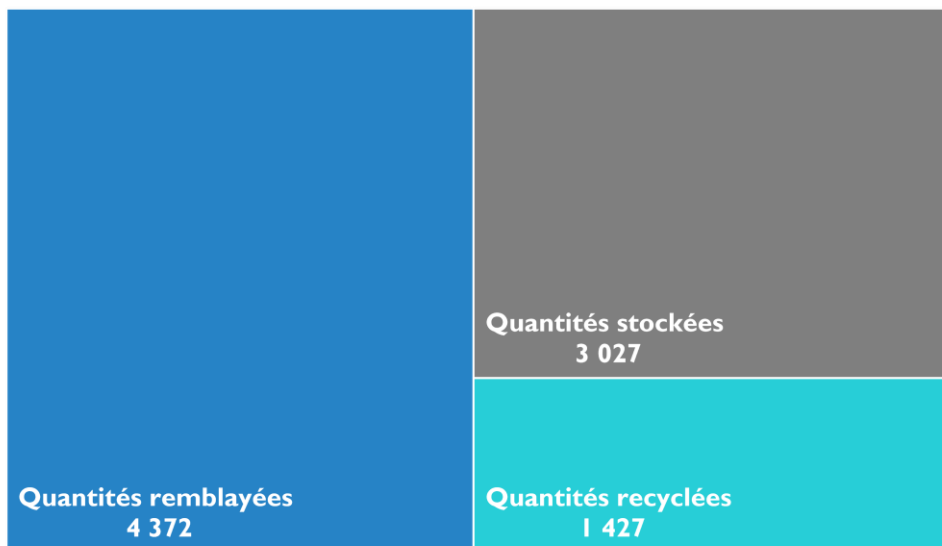


### Les Déchets Inertes traités par les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), les carrières et les plateformes de recyclage

**8 827 KT DE DÉCHETS INERTES TRAITÉS,  
EN OCCITANIE, EN 2018**



#### Chiffres clés 2018

- **133** ISDI en activité
- **97** Carrières ayant déclaré une valorisation de déchets inertes par remblaiement
- **107** Plateformes de recyclage identifiées
- **8 827 kt** de déchets inertes traités sur ces installations

#### La gestion des déchets inertes

Il faut noter que les déchets inertes, plus que les autres types de déchets, font l'objet d'une gestion de proximité : du fait de leur densité et des coûts de transport, ce sont des déchets qui ne voyagent pas.

Il est réputé qu'une distance de trajet supérieure à 30km pour ce type de déchets rend le coût de transport trop élevé et impactant par rapport au coût de leur gestion. Un maillage adapté du territoire est indispensable pour assurer leur collecte et leur gestion.

Comme tous déchets, leur traitement doit se faire dans l'ordre de priorité suivant : réemploi, réutilisation (des opérations généralement réalisées in situ dans le cadre de chantiers BTP et non tracées dans cette synthèse), recyclage, valorisation, élimination.

Dans le cadre de l'enquête menée par l'ORDECO sur le recyclage des déchets inertes, il a été possible d'identifier que les plateformes de recyclage sont souvent associées aux

autres activités de traitement des déchets inertes : 37% de ces plateformes ont indiqué se trouver sur le site d'une carrière (en activité ou en réaménagement) et 21% sur celui d'une ISDI. Cela est en partie lié aux questions d'espace nécessaire à la gestion de ces déchets mais qui témoigne aussi de cette gestion de proximité (les déchets inertes non recyclables sont ainsi directement orientés vers une autre valorisation ou l'élimination).

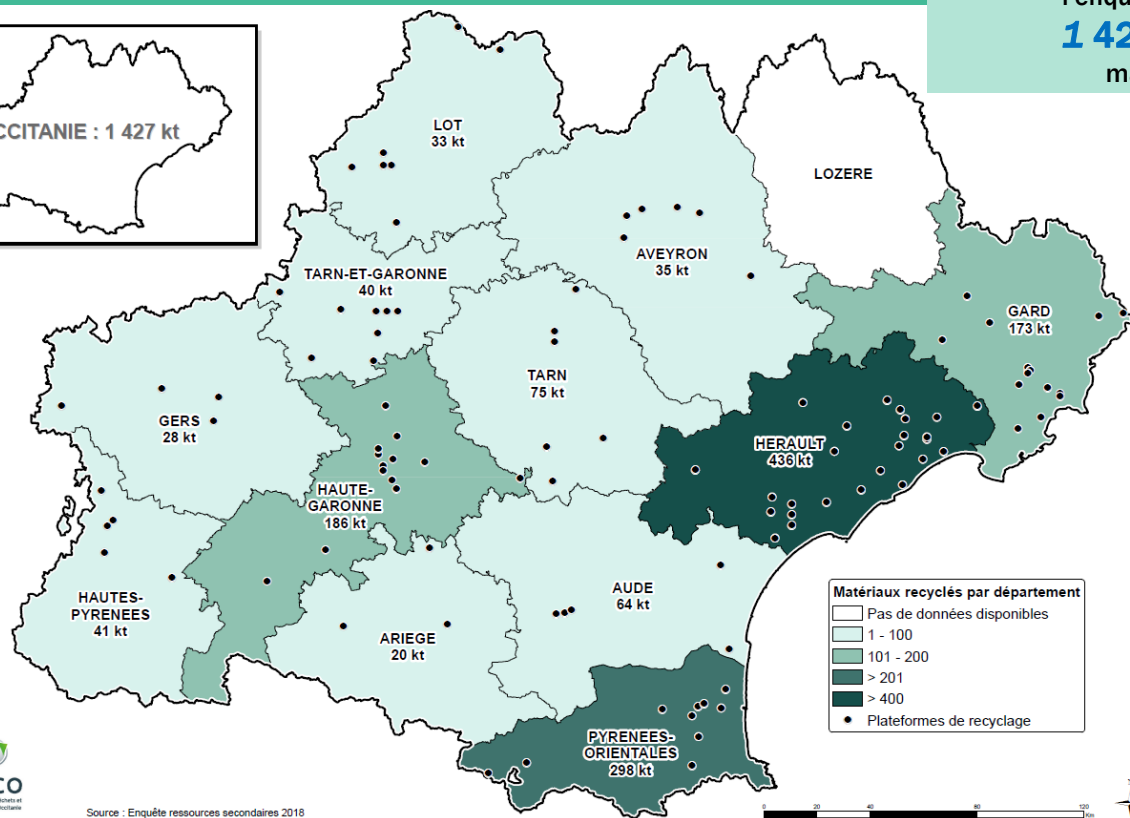
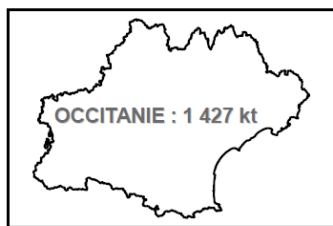
#### Sources des données

- Enquête ORDECO auprès des plateformes de recyclage des déchets inertes en 2018 en Occitanie (enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières piloté par la DREAL Occitanie)
- Déclarations GEREPP des carrières en 2018
- Déclarations GEREPP des Installations de Stockage de Déchets Inertes en 2018 (complétées par une enquête ORDECO auprès des non déclarants GEREPP)

L'ORDECO est financé par

**107** installations ont répondu à l'enquête de l'ORDECO  
**1 427** kilotonnes de matériaux recyclés

**Les matériaux secondaires issus de déchets inertes recyclés**



Source : Enquête ressources secondaires 2018

**Le recyclage**

Les plateformes de recyclage accueillent généralement des flux de déchets inertes triés, mais elles peuvent être couplées à une activité de tri de déchets du BTP (autres que les inertes) ou assurer une opération de tri complémentaire pour débarrasser le flux de déchets inertes d'éléments indésirables (par exemple des métaux, du plâtre...).

Le recyclage d'un déchet inerte consiste notamment en la séparation par taille des différentes fractions du flux et en un concassage pour homogénéiser les fractions obtenues et les réduire vers des granulométries qui pourront être intéressantes pour les clients usagers de ces matériaux recyclés.

**Flux entrants : 3 621 kt – Déchets inertes devant être traités**

3 621 kt de déchets inertes sont reçus sur les 107 installations qui ont répondu à l'enquête de l'ORDECO sur le recyclage des déchets inertes en 2018. Une partie seulement de ces déchets peut être recyclée et revendue comme matériaux secondaires. Le reste des tonnages est envoyé en valorisation en réaménagement de carrières ou éliminé en stockage en ISDI. D'ailleurs, parmi les installations répondantes à

l'enquête, 37% exercent aussi une activité de carrière (active ou en réaménagement) et 21% une activité d'ISDI.

Le département de l'Hérault, avec 1 511 kt, ressort comme celui réceptionnant le plus de déchets inertes sur ces plateformes. Il est suivi par la Haute-Garonne, avec 724 kt de déchets inertes réceptionnés, puis les Pyrénées-Orientales et le Gard.

**Flux produits : 1 427 kt – matériaux secondaires issus du recyclage de déchets inertes**

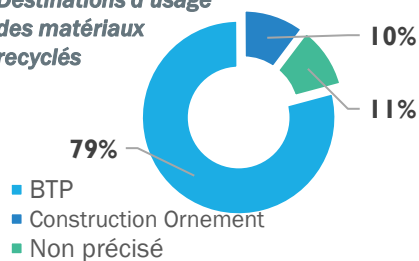
En termes de recyclage, ce sont ces 4 mêmes départements qui ressortent comme les principaux producteurs de ressources secondaires : l'Hérault puis les Pyrénées-Orientales, le Gard et la Haute-Garonne.

Les inertes recyclés par concassage sont appelés graves et les granulats réalisés et mises à la vente qui ont été citées fréquemment dans l'enquête,

lorsque la précision était fournie, sont les graves 0/80 (comprendre entre 0 et 80 mm de diamètre), mais aussi les 0/20 ou les 0/31,5.

Sur l'ensemble des différents matériaux sortants de ces plateformes de recyclage, 79% trouvent un nouvel usage dans les activités du BTP.

**Destinations d'usage des matériaux recyclés**



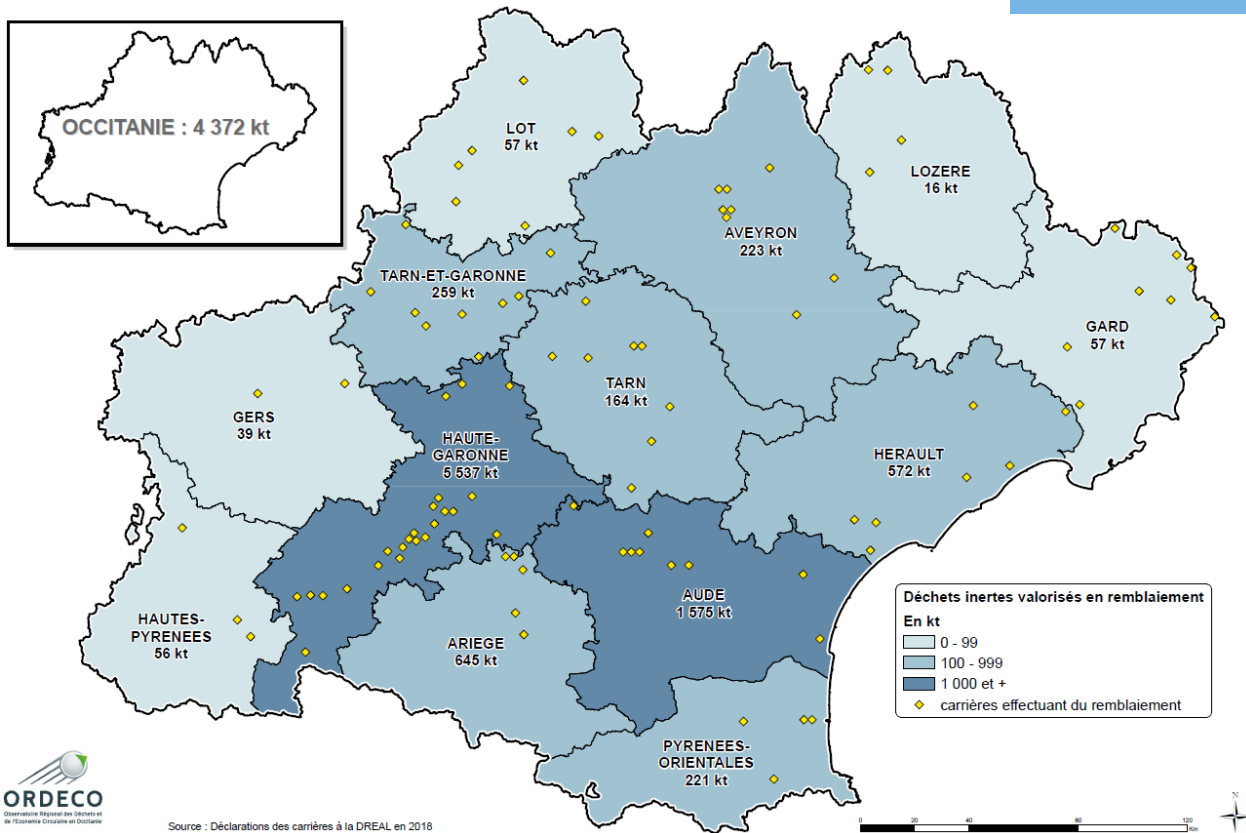
L'ORDECO est financé par



+d'info : [info@ordeco.org](mailto:info@ordeco.org)  
[www.ordeco.org](http://www.ordeco.org)



**Les déchets inertes valorisés en remblaiement de carrières**



**Le réaménagement de carrières**

Dans le cadre de l'activité d'une carrière, un réaménagement du site est prévu lorsque l'exploitation arrive à sa fin. Ce réaménagement peut intervenir sur une partie du site quand d'autres parties sont toujours en cours d'exploitation ou lorsque la carrière est en fin d'exploitation.

Dans ce cas, des déchets inertes peuvent être utilisés pour assurer le réaménagement du site, notamment pour remblayer la carrière.

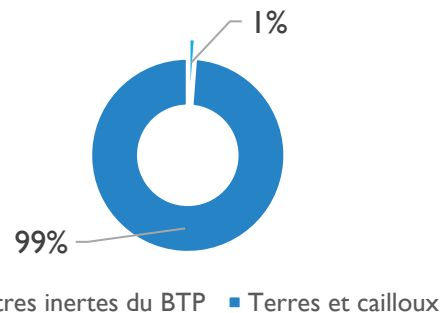
Dans la mesure où ces déchets inertes se substituent à des matériaux neufs qui auraient dû être utilisés pour remblayer la carrière, leur utilisation dans ce cadre est considérée comme une valorisation matière.

**Flux entrants : 4 372 kt – Déchets Inertes**

Sur 112 carrières déclarant valoriser les déchets inertes en 2018 (soit par remblaiement soit par recyclage), 97 ont indiqué valoriser les déchets inertes reçus dans le cadre de leur réaménagement.. Les trois départements qui se distinguent sur ce type de valorisation sont la Haute-Garonne avec 1 900 kt utilisées en réaménagement de carrière, puis l'Ariège et l'Hérault.

Le type de déchet majoritairement utilisé dans le cadre des réaménagements de carrières sont les terres et cailloux à 99%. Seul 1% d'autres inertes provenant des activités du BTP (ex: bétons, briques, etc) sont valorisés en carrière (environ 52 kt).

*Types de déchets inertes utilisés en remblaiement de carrières*



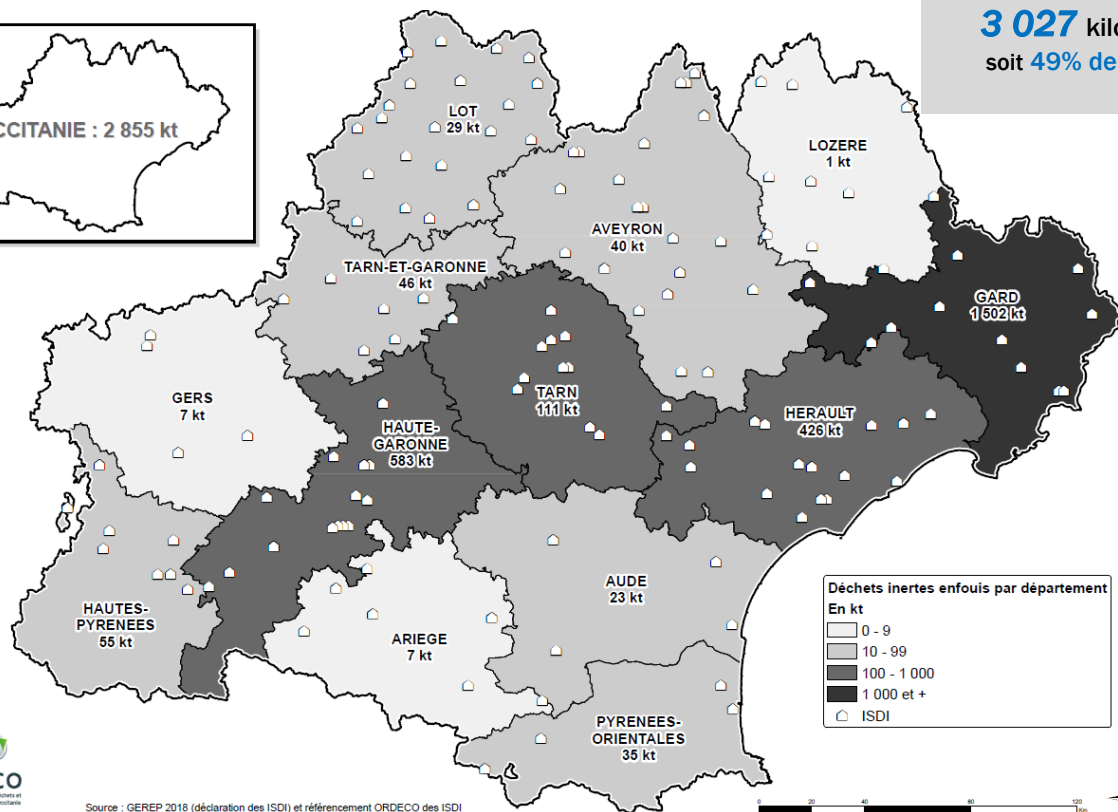
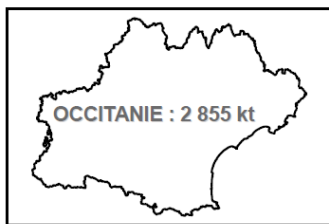
## FOCUS SUR LES DECHETS INERTES

### Les déchets inertes éliminés en Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

**133** ISDI en activité

**6 634** kilotonnes de capacité autorisées sur le territoire

**3 027** kilotonnes entrantes soit **49%** de la capacité totale autorisée



Source : GEREPE 2018 (déclaration des ISDI) et référencement ORDECO des ISDI

### L'élimination en ISDI

Les déchets inertes ne pouvant faire l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation, en raison des conditions techniques et économiques dans lesquelles ils ont été produits, sont éliminés en stockage dans des Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) prévues à cet effet.

Les ISDI sont des casiers aménagés dans le but de recevoir et stocker ces déchets.

### Flux entrants : 3 266 kt – Déchets Inertes (Issus ou non des activités du BTP)

Sur 133 ISDI référencées en activité en 2018, 57% sont gérées par des collectivités territoriales (commune, communauté de communes ou d'agglomération, syndicat mixte...) et 43% sont gérées par des établissements privés. Leur mode de gestion peut avoir un impact sur les déchets accueillis. Par exemple certaines entreprises utilisent leur ISDI uniquement pour des tonnages générés par leur propre activité, en général de BTP, sans accueillir de déchets extérieurs. Inversement, les ISDI gérées par des acteurs publics accueillent souvent les déchets issus des bennes inertes de leurs déchèteries.

107 des ISDI d'Occitanie ont complété la base de déclaration GEREPE en 2018 ou ont communiqué leur quantité de déchets enfouis lors d'un complément d'enquête mené par l'ORDECO.

Ainsi, en 2018, 3 027 kt de déchets inertes ont été admis dans 107 des 133 ISDI d'Occitanie, ce qui représente 49% de la capacité règlementaire totale autorisée.

Les déchets inertes étant généralement traités en proximité, 96% de ces déchets sont originaires du département d'implantation de l'installation de traitement, 2% de départements limitrophes et 2% d'autres départements.

Les ISDI se situant sur des départements limitrophes à d'autres régions accueillent des déchets inertes provenant de régions voisines. Ainsi, les déchets inertes enfouis en Occitanie proviennent à 97% de la région ; 0,1% proviennent de Nouvelle-Aquitaine et, pour les 3% restants, l'information sur l'origine n'est pas disponible.

#### Origine géographique des déchets entrants sur les ISDI en 2018

